

La Société de Gestion CIH CAPITAL MANAGEMENT porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du FCP ATLANTA OBLIGATIONS ont été modifiées comme suit :

FONDS	DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
	CHANGEMENT DE LA DÉNOMINATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION	BMCI ASSET MANAGEMNT	CIH CAPITAL MANAGEMENT
	CHANGEMENT DU COMMERCIALISATEUR	BMCI ASSET MANAGEMNT représenté par Mohamed Amrani	CIH CAPITAL MANAGEMENT représenté par Mohammed LAMRINI
	CHANGEMENT EXERCICE SOCIALE	1 er janvier au 31 décembre	1er octobre au 30 septembre
	CHANGEMENT D'ADRESSE	26, Place des Nations Unis - Casablanca	25, Bd AL MASSIRA AL KHADRA, 2 <sup>ème</sup> étage
	CHANGEMENT DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation entière. Le FCP opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».	Le FCP est « mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prise par un comité composé de : • Président Directeur Général ou Directeur Financier d'ATLANTASANAD • Directeur Général de CIH CAPITAL MANAGEMENT La distribution de dividendes doit intervenir dans un délai maximal de 6 mois après la clôture de l'exercice. La décision de distribution doit être actée dans un PV. La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon encaissé.
	MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT	Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative du fonds est diffusée dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT par voie d'affichage le premier jour ouvrable qui suit sa détermination. Elle est également diffusée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légale. Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions ou de rachats sont reçues au siège de BMCI Asset Management, du lundi 8h au jeudi 16h30, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou si celui-ci est férié, 1er jour ouvré qui suit.	Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative du fonds est diffusée dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT par voie d'affichage le premier jour ouvré qui suit sa détermination. Elle est également diffusée au moins une fois par semaine dans un journal d'annonces légales. Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT, du lundi 8h au jeudi 16h30, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou si celui-ci est férié le 1er jour ouvré qui le suit.
	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	Le FCP ATLANTA OBLIGATIONS sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émises ou garantis par l'Etat. Le FCP peut être investi à hauteur de 10% au maximum de ses actions, en certificats d'investissement, en droit d'attribution ou de souscription, en titre d'OPCVM "actions", en titres d'OPCVM "diversifiés" et en titre d'OPCVM contractuels. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10 % de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. - Durée de placement recommandée : 3 ans - Souscripteurs concernés : Institutionnels. Compagnie d'Assurance et de Réassurance Atlanta sans exclure les personnes morales et physiques.	Le FCP ATLANTA OBLIGATIONS sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émises ou garantis par l'Etat. Le FCP pourrait également investir au maximum 10% de l'actif susmentionné en obligations privées, titres de créances négociables, actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca, parts ou actions d'OPCVM, d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, des opérations de pension et des investissements en autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra investir en : - Titres émis ou garantis par l'Etat - Obligations - Titres de créances négociables - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. - Actions cotées à la Bourse de Casablanca - Droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca - Parts ou actions d'OPCVM - Titres de FPCT et d'OPCC, - Dépôts à terme - Opérations de placement en devise à l'étranger. - Durée de placement recommandée : 3 ans - Souscripteurs concernés : Institutionnels ATLANTASANAD
	OBJECTIF DE GESTION	L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil qui autorise à moyen et long terme une perspective de rentabilité.	L'objectif de gestion du FCP est de procurer au souscripteur un rendement supérieur à son indice de référence.
	COMMISSIONS ET FRAIS	- Commissions de souscription et de rachat : - Commission de souscription maximale : 3% HT SUR LES MONTANTS SOUSCRITS - Commission de rachat maximale : 1,5% HT SUR LES MONTANTS RACHETÉS - Cas d'exonération : À LA DISCRÉTION DU COMMERCIALISATEUR. LES OPÉRATIONS D'ALLER/RETOUR SONT EXONÉRÉES DES COMMISSIONS	- Commissions de souscription et de rachat : - Commission de souscription maximale : 0%, Néant - Commission de rachat maximale : 0%, Néant - Cas d'exonération : Non concerné.

Ces changements ont reçu le Visa de l'AMMC en date du 18/09/2024 sous la référence VP24111 :

« Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, ces modifications ouvrent au porteur de parts la possibilité de sortie sans frais (exonération de la commission de rachat), pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse. ».

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mises à disposition, pour consultation, au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT sis à Casablanca, 25, Boulevard AL MASSIRA AL KHADRA.

La Société de Gestion CIH CAPITAL MANAGEMENT porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du FCP AZ OBLIGATIONS ont été modifiées comme suit :

DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
CHANGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION	BMCI ASSET MANAGEMNT	CIH CAPITAL MANAGEMENT
CHANGEMENT DÉNOMINATION DU FONDS	FCP BMCI GESTION SOLIDARITE	FCP AZ OBLIGATIONS
CHANGEMENT DU COMMERCIALISATEUR	BMCI GESTION	CIH CAPITAL MANAGEMENT représenté par Mohammed LAMRINI
FRAIS DE GESTION	Frais de gestion : Les frais de gestion annuels s'élevaient au maximum à 1% hors taxes de l'actif net du FCP.  Ils sont calculés sur la base de l'actif brut constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.  Ces frais seront scindés en deux tranches.  Une tranche fixée à 80% des frais de gestion à rétroceder intégralement à la Fondation Mohammed V pour la solidarité.  Une tranche variable au profit de l'établissement de gestion pour couvrir les charges de gestion  Pour cette tranche, le baème suivant sera appliqué 0.20% HT pour un actif net inférieur à 500 millions de dhs 0.15% HT pour un actif net compris entre 500 millions et 1 milliard de dhs 0.10% HT pour un actif net supérieur à 1 milliard de dhs  Les frais de gestion, revenant à BMCI Gestion, couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes 1-Frais publications : 20 000 dh 2-Commission aux comptes : 12 000 dh 3-Commissions CDVM : 0.03% 4-Dépotaire : 0.05%  5-Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs 6-Maroclear (droit d'admission) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard  Prestations de BMCI Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	An maximum 2% HT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.  1-Frais dépositaire : 0.03%HT  2-Frais Maroclear : 3600 dhs HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur.  3-Frais commissaires aux comptes : Maximum 15 000 dhs HT  4- Vie sociale : 20 000 dhs HT  5- Commission de l'AMMC : 0.025% HT  Prestations de CIH CAPITAL MANAGEMENT : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)
CHANGEMENT D'ADRESSE	26, Place des Nations Unis - Casablanca	25, Bd AL MASSIRA AL KHADRA, 2 <sup>ème</sup> étage
CHANGEMENT EXERCICE SOCIALE	1 er janvier au 31 décembre	1er octobre au 30 septembre
CHANGEMENT DU PROMOTEUR	BMCI et BMCI GESTION	ALLIANZ MAROC
CHANGEMENT DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT	Le FCP opte pour la capitalisation des résultats.  Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des « coupon courus	Mixte, Le FCP est « mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prise par un comité composé de : • Président Directeur Général ou Directeur Financier d'ALLIANZ.MAROC • Directeur Général de CIH CAPITAL MANAGEMENT  Un PV acte la décision de distribution. La distribution des dividendes doit intervenir dans un délai maximal de 6 mois après la clôture de l'exercice. La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon encaissé.
CHANGEMENT CARACTÉRISTIQUE FINANCIÈRES DE L'OPCVM	Classification : Fonds Commun de Placement (obligations moyen et long terme) - Pour cela, la sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette allant de 1,1 à 5,1 selon les conditions du marché. Indice de référence : L'indice de référence retenu est le MBI Global tel que publié par BMCE Capital quotidiennement. Stratégie d'investissement.  L'objectif principal du FCP, à l'instar des autres OPCVM techniques créés par les sociétés de gestion partenaires du projet de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, est de recevoir et gérer le quotepart des fonds collectés par le fonds mètre « Fonds Commun de Placement Solidarité » dont la gestion est assurée par CDZG. Le fonds mètre est un fonds solidaire de partage dont les produits géo se soit à travers les frais de gestion, les droits de sortie, ou les dons, seront rétrocedés Mohammed V pour la solidarité.  Le FCP « BMCI GESTION SOLIDARITE » sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme » et liquidités, en titres de créances émises ou garantis par l'Etat tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourrait également investir 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription, en titres d'OPCVM. L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.	*Sensibilité min : 1.1 (exclu)  *Sensibilité max : 13 (inclus)  *Indice de référence : MBI (Global)  *Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de procurer au souscripteur du fonds un rendement supérieur à son indice de référence.  *Stratégie d'investissement : Le FCP AZ OBLIGATIONS sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir 10% au maximum de l'actif susmentionné en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca, parts ou actions d'OPCVM et de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres ainsi que des opérations de pension dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du FCP est constitué des : o Obligations cotées et non cotées o Titres émis ou garantis par l'Etat o Actions cotées à la Bourse de Casablanca o Droits d'attribution ou de souscription cotées à la Bourse de Casablanca o Titres de créances négociables o Parts ou actions d'OPCVM o Titres émis par les FPCT o Dépôts à terme
CHANGEMENT COMMISSAIRE AUX COMPTES	BDO ASMOUN & ASSOCIES représenté par M. Moustapha ASMOUN Siège social : 10, rue de la liberté- Casablanca.	PwC Maroc, site Lot 57 Tour CFC, 19ème, Casa Anfa, 20220 Hay Hassani Casablanca -Maroc, et représentée par Mohamed RQBATE
CHANGEMENT SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS	Fonds Commun de Placement Solidarité	Institutionnel : ALLIANZ.MAROC
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT	Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de BMCI GESTION par voie d'affichage et sur le site internet www.bmcinet.com et sur un journal d'annonces légales une fois par semaine. Modalités de souscription et de rachat Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Date et lieu de réception des souscriptions et des rachats Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège BMCI GESTION, du Lundi au Jeudi, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).	Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT, et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine. Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les souscriptions et les rachats sont reçus au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT au plus tard le vendredi à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative suivante.
CODE ISIN	MA0000036295	MA0000039588

Ces changements ont reçu le Visa de l'AMMC en date du 18/09/2024 sous la référence VP24113 :

« Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, ces modifications ouvrent au porteur de parts la possibilité de sortie sans frais (exonération de la commission de rachat hors droits acquis), pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse. ».

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mises à disposition, pour consultation, au siège de CIH CAPITAL MANAGEMENT sis à Casablanca, 25, Boulevard AL MASSIRA AL KHADRA.